

Paris, jeudi 1<sup>er</sup> juin 2006

---

Dominique PERBEN a remis les premiers trophées « Entreprise et sécurité routière »

---

ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



Cabinet  
du ministre

# Communiqué de presse

Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a remis jeudi 1<sup>er</sup> juin 2006 les premiers trophées "Entreprise et sécurité routière" au CNIT-La-Défense. Sur quatre-vingt neuf entreprises engagées contre le risque routier et candidates<sup>1</sup>, vingt ont été nominées pour la qualité de leur politique mise en œuvre. Sept d'entre elles sont primées.

## Une démarche de qualité des candidats saluée unanimement par le jury

Le jury qui a départagé les candidats était présidé par Rémy Heitz, délégué interministériel à la Sécurité routière, et composé de personnalités - représentants du monde économique, présidents d'association, élus - particulièrement impliqués dans le combat pour une meilleure sécurité sur les routes. Le jury a tenu à souligner la très grande qualité de la majorité des dossiers qui lui ont été soumis, « *qu'ils émanent d'entreprises engagées depuis plusieurs années aux côtés de la Sécurité routière ou, au contraire, de sociétés qui ont récemment mis en place une politique de prévention* » a précisé le président du jury à l'issue des délibérations.

## Cofiroute, premier prix des Trophées « Entreprise et sécurité routière »

Le premier prix a été décerné à l'entreprise **Cofiroute** dont la politique de prévention est tout à fait remarquable ; cette société est aussi très impliquée dans des actions d'expérimentation innovantes.

Deux entreprises ex-aequo suivent : l'association **Adapei** pour ses efforts en matière de formation complémentaire au permis de conduire alors qu'elle œuvre dans un secteur social difficile ; l'entreprise **Sita Mos** qui attache beaucoup d'importance aux aménagements de ses sites, à la communication vis-à-vis des usagers et, surtout, qui a mis en place un système de tutorat pour tous les nouveaux embauchés.

---

<sup>1</sup> Voir annuaire "Le réseau 2006 des entreprises candidates" mis à disposition des journalistes sur simple demande au service de presse et mis en ligne sur le site Internet

Enfin, le troisième prix a été décerné à **Axalto** qui, considérant la conduite comme un acte professionnel à part entière, a développé des programmes de formation très complets et une gestion optimisée des déplacements domicile-travail.

### **Des mentions spéciales « flotte » et « salariés » pour des actions spécifiques**

Par ailleurs, le jury a remis le prix « spécial flotte » au transporteur **Munster** dont la direction est particulièrement engagée dans la gestion de son parc de véhicules. Le prix « spécial salariés » a été remis à **Péchiney Aviatube** (groupe Alcan) qui facilite les trajets quotidiens de son personnel grâce, notamment, à une politique d'aide aux logements aux alentours des sites de production.

### **Scam, « coup de cœur » du jury**

Le jury a eu un « coup de cœur » pour **Scam**, petite entreprise de 80 collaborateurs, dont l'organisation des déplacements répond au souci de minimiser les situations de stress des salariés, tout en assurant une gestion remarquable de son parc.

### **Les très petites entreprises encore trop peu mobilisées face au risque routier professionnel**

A l'occasion de cette première édition des trophées "Entreprise et sécurité routière", l'Ifop a interrogé des chefs d'entreprise de 0 à 20 salariés (ou leurs collaborateurs décisionnaires quant à la mise en place de politiques de prévention) et le grand public sur leur sensibilité au risque routier professionnel. Moins d'un dirigeant sur cinq (17%) de ces très petites entreprises déclare avoir mis en place des actions de prévention routière auprès de ses salariés.

Ce constat s'accompagne :

de la méconnaissance du cadre réglementaire qui régit ce domaine : seulement une minorité de dirigeants semble savoir que l'entreprise a des obligations concernant la maîtrise du risque routier de ses salariés ;  
d'une faible prise en considération du risque routier professionnel comme domaine où l'entreprise a un rôle important à jouer : seulement 4% des dirigeants et 2% du grand public considèrent ce secteur comme étant celui où l'entreprise a le rôle le plus important à jouer.

Néanmoins, **les dirigeants reconnaissent la légitimité de l'entreprise en matière de prévention des risques routiers professionnels**. En effet, pour une majorité d'entre eux, celle-ci relève autant d'actions collectives de prévention que de la responsabilité de chacun. Les dirigeants se distinguent ainsi du grand public qui considère majoritairement que cela relève avant tout d'une responsabilité individuelle.

La première édition des trophées "Entreprise et sécurité routière" récompense les entreprises les plus engagées en matière de lutte contre le risque routier professionnel, mais salue aussi la centaine d'entreprises qui prend aujourd'hui cette question à bras le corps. **Cet événement a également pour objectif d'inviter les autres sociétés à apporter une réponse collective durable à l'insécurité routière.**